

DIX-HUITIÈME PARTIE: PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES, HOSTILITÉ OUVRIÈRE...

Angoulême possède, depuis plusieurs années, une Bourse du travail; elle compte une vingtaine de syndicats, tous peu vigoureux. A côté, à quelques kilomètres, est situé Ruelle où se trouve une fonderie relevant du ministère de la marine. Le syndicat, fort de plusieurs centaines de membres, fait partie de la *Fédération des arsenaux maritimes* qui, en plus des ports déjà cité, compte les établissements d'Indret (Loire-inférieure), et Guérigny (Nièvre). Ruelle confectionne des canons, des torpilles, Indret et Guérigny fabriquent les chaines, les ancres, les blindages et autres fournitures de la marine de guerre.

C'est à Angoulême que sont les grandes papeteries Laroche-Joubert. Jusqu'à ce jour, il a été impossible d'organiser un syndicat parmi les personnels de ces papeteries. Les propriétaires ont établi dans leurs usines des institutions de secours, de participation aux bénéfices, qui retiennent l'ouvrier et lui donnent l'illusion de droits sans valeur.

A côté, les usines existant à Angoulême ne fournissent qu'un maigre contingent de syndiqués; car la bonne volonté des militants ne suffit pas. Il faut qu'elle s'exerce sur un champ d'action susceptible d'attirer les indifférents d'abord, les hostiles ensuite; or à Angoulême, les hostiles et les indifférents sont nombreux.

Les syndicats du bâtiment sont appelés à un développement sensiblement supérieur à celui qui est réservé aux autres corporations: métallurgie, mouleurs, alimentation. Ces dernières n'étant que faiblement agglomérées paraissent destinées pour quelques temps encore à rester dans une situation stationnaire.

Le fait le plus regrettable que chacun peut noter et qui frappe tout d'abord, c'est l'hostilité brutale du personnel de la papeterie Laroche-Joubert à l'égard de l'organisation syndicale. La constatation d'un pareil état de choses, dû, comme il est dit plus haut, à la création d'institutions d'esprit libéral et philanthropique, sert, à côté de bien d'autres raisons de considérant pour justifier une opposition ardente à l'extension de semblables créations.

Il n'est pas sans intérêt de souligner l'attitude des papetiers d'Angoulême au moment même où notre gouvernement de paix sociale, formé de renégats du socialisme, à l'intention d'accorder en Meurthe-et-Moselle des concessions minières en incorporant dans le cahier des charges des clauses faisant au concessionnaire l'obligation de faire participer le personnel aux bénéfices. Si cette participation est effective, il y aura lieu de craindre, comme à Angoulême, de la part des métallurgistes et des mineurs de Lorraine, une hostilité à l'égard du syndicat.

Tout permet de supposer que les résultats atteints par la maison Laroche-Joubert ont incité nos renégats à recourir aux mêmes procédés.

L'attitude de nos parlementaires socialistes sera curieuse à suivre lorsque viendront en discussion au Parlement les concessions lorraines.

Victor GRIFFUELHES.